

Compte-rendu du groupe AP 2022 du 6 mars 2019

FO NE CAUTIONNE PAS ET NE CAUTIONNERA PAS !!

M. Philippe MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA, présidait cette réunion.

FO Agriculture était représentée par Christine HEUZÉ, Jean-Luc BOULENGIER, Thierry ELEOUET, Jean-Christophe LEROY et Xavier SIMON.

En préambule du groupe de travail, M. MERILLON nous a indiqué que le secrétariat général avait commencé et poursuivra des « tournées » en province. Les éléments de la discussion de ce jour laissent à penser que les rencontres faites en province permettent à l'administration centrale de mieux connaître les problématiques du terrain. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Secrétariats généraux communs

La position du MAA avant les arbitrages, qui auraient dû être rendus le 12 décembre 2018 par le Président de la République, est la suivante :

- Le MAA souhaite que ces secrétariats généraux « nouvelle formule » le soit uniquement au niveau départemental.
- Le MAA ne souhaite pas que la fonction RH soit intégrée à la nouvelle entité. Cette position est aussi celle du MTES. Le MAA considère que la multiplication des corps, leur gestion ainsi que la gestion des effectifs au plus près du terrain ne sont pas compatibles avec une fusion.
- Le MAA n'est pas favorable à l'intégration des SG préfecture dans ce nouveau dispositif.
- Le MAA souhaite que ne soient mutualisées que les fonctions mutualisables (ce n'est pas le cas dans les DD(CS)PP qui ont des besoins importants de RH de proximité, pour notamment les fonctions métiers).
- Le MAA souhaite une réforme qui « colle » aux réalités de terrain. On ne peut pas traiter de la même façon les

situations où tous les services sont sur un même site géographique et ceux qui sont distants de plusieurs kilomètres.

- Le MAA n'est pas opposé, par principe, à cette réforme, mais souhaite qu'elle apporte un « plus » pour les agents et les structures.
- Le MAA est opposé au recensement des agents pouvant être concernés, ne connaissant pas le périmètre précis de la réforme (avec ou sans RH).

Quel que soit le contenu de la réforme qui sera décidée, le MAA demande que soit mise en place une très large concertation accompagnée d'une pédagogie adaptée. Il demande qu'un suivi national permette une adaptation aux diversités des territoires. **FO Agriculture** prend acte de cette proposition.

Le MAA, qui semble souffrir d'une certaine naïveté, demande que la désignation des futurs SG prenne en compte le fait que le MAA dispose actuellement d'une centaine de SG.

Pour mémoire, rappelons-nous de « l'effet SIDSIC ». La moitié des effectifs provenait des DDI. Or aujourd'hui ce sont 90 % des personnels du ministère de l'Intérieur qui occupent le poste de chef de SIDSIC.

FO Agriculture sera attentive à la « vigilance » annoncée par l'administration sur ce point.

Pour le MAA, les SG désignés devront bénéficier du meilleur régime indemnitaire. Donner à ces SG le régime indemnitaire du ministère de l'intérieur ne serait sûrement pas très positif. Le même discours avait été porté par le SGG lors de la mise en place des SIDSIC. Mais après quelques années d'existence, rien n'a été fait concernant la valorisation de la spécialité d'informaticien même si le MAA considère l'expérience des SIDSIC comme une « réussite » pour les agents. Ce n'est pas le cas et notamment en matière d'évolution de carrière.

En parallèle, il sera de la première importance d'aider les candidats non retenus à trouver un nouvel emploi. **FO Agriculture** a tenu à rappeler que l'expérience vécue dans les SIDSIC n'est pas de nature à rassurer les agents. Les compétences des agents ayant été bien souvent ignorées au profit d'une appartenance à la préfecture.

A noter que les effectifs dans les missions supports sont pour le MAA les suivantes :

- 160 ETP en DDT dont 70 en RH,
- 280 ETP en DDPP dont 80 en RH.

Le MAA demande que soit mis en place un cadrage national et considère qu'une mise en place au 1er janvier 2020 sera difficile à respecter.

La position du MAA a été exposée à la mission d'inspection interministérielle le 5 mars dernier.

Si cette fusion se fait à marche forcée, FO Agriculture rappelle que les Secrétaires généraux ne sont pas les seuls concernés par cette mutualisation et que les agents de catégorie B et C devront bénéficier des mêmes conditions de suivie que les catégories A. Un bilan de ce qui a été fait en SIDSIC aurait été bénéfique et éviterait ainsi de reproduire les erreurs faites dans le passé.

FORCE OUVRIÈRE reste fondamentalement attaché au maintien des directions départementales de plein exercice, en lien étroit avec les différents ministères.

Cela passe par le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI et DAAF, exerçant en particulier la compétence RH.

Situations spécifiques

DDT de la Dordogne : pas de suite à ce jour au projet de fusion de la DDT et de la DDCSPP.

Départements de l'Indre et du Cher : pas de suite à ce jour du projet de mise en place d'une seule DDT et d'une seule DDCSPP communes aux deux départements.

Corse : le projet de fusion de la DRAAF et de la DREAL devrait être évoqué lors d'une prochaine réunion interministérielle. Les missions d'inspections, qui ont eu à se prononcer sur ce projet, ont donné un avis plutôt négatif.

Guyane : le projet de refonte des services de l'État dans ce département n'a pas vocation à être transposé dans un autre DOM. Il répond à une spécificité de ce DOM.

Quatre directions pourraient voir le jour : une direction des territoires, une direction des populations, une direction des coordinations des contrôles et une direction gérant les sujets transversaux. Un SG commun serait créé intégrant l'ensemble des missions RH. La position du MAA est de voir regrouper l'ensemble de ses missions au sein d'une seule et même entité.

FO Agriculture regrette qu'il n'y ait pas eu de dialogue social en amont et que tout se fasse sans concertation avec les représentants du personnel comme c'est **trop** souvent le cas.

FEADER : à ce jour aucun arbitrage n'a été rendu par le Premier ministre. Pour le MAA, si les régions souhaitent la totalité de cette gestion, elles devront aussi assumer les éventuels refus d'apurement. Il semble que l'ensemble des régions ne soit pas unanime sur une position commune.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

